

Nom de l'entreprise	Résidence Baleke Inc.
Nature du contrat	Entente particulière – RI de 8 places pour une clientèle DI-TSA
Valeur du contrat	5 533 954,80 \$
Adresse de l'entreprise	331, avenue Lacharité Montréal (Québec) H8P 2B9 Canada
NEQ de l'entreprise	1175098483
Date d'autorisation	2022-08-04
Identification de l'organisme public	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Type d'exemption prévue	Article 25.0.3 – Conclusion d'un nouveau contrat Permission du dirigeant d'organisme en raison d'une urgence où la sécurité des personnes ou des biens est en cause.
Note	<ul style="list-style-type: none"> • Le prestataire a conclu une entente initiale pour ressource intermédiaire de 8 places en avril 2019 en tant qu'entreprise individuelle sous le NEQ 2274147505. • Cette entreprise individuelle a effectivement été radiée sur demande en date du 30 décembre 2019. M^{me} Ndamugara a enregistré sa nouvelle société par actions, Résidence Baleke Inc., sous le NEQ 1175098483, le 19 décembre 2019. M^{me} Ndamugara n'a donc pas entrepris les démarches en vue de l'obtention d'une autorisation de contracter auprès de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour sa nouvelle société (Résidence Baleke Inc.) à ce moment-là, croyant que son ancienne autorisation de contracter était toujours valable dans le cadre de la présente entente. M^{me} Ndamugara a déposé sa demande d'autorisation de contracter auprès de l'AMP dès que nous l'avons alertée à propos de la situation. • Pour la stabilité de nos patients au sein de cet établissement, il est dans l'intérêt public que la Résidence Baleke puisse poursuivre les activités visées par cette entente durant le traitement de la demande d'obtention de l'autorisation de contracter. • L'entreprise ne détenait pas l'autorisation de l'AMP requise en vertu du chapitre V.2 de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> (chapitre C-65.1) au moment de la conclusion du contrat.